#### 15/05/2019

# Bases du concours de la commission projets





La Ciguë

Coopérative de logement pour personnes en formation 23, Bvd du Pont-d'Arve CH-1205 Genève

#### 1. INTRODUCTION

La commission projets est une initiative de la Ciguë pour promouvoir, financer et soutenir les projets des et pour les coopérateurices.

A travers cette initiative, nous voulons encourager les projets qui ont comme but premier la participation collective, l'autogestion, l'engagement social et communautaire.

### 2. QUANTITÉS

Pour l'édition 2019, les fonds disponibles sont à hauteur de: 15'000.-

A noter que chaque demande est limitée à 3'000.-

Les fonds économiques alloués à la commission projet ont été votés lors de l'AG d'automne 2016. Ils proviennent d'une partie des excédents de l'exercice de 2015-16. À noter que d'autres moyens sont à disposition des coopérateurices en fonction des disponibilités, à savoir : les salles communes, l'imprimante, l'étiqueteuse, une plastifieuse, du matériel de son, lumières, un beamer, une location Moblity, des abonnements à la coopérative La Manivelle, etc.

#### 3. DESTINATAIRES

Peuvent obtenir une subvention économique toutes les associations, collectifs, groupes, organisations à but non lucratif, qui sont composées en partie ou totalement, par des membres de la Ciguë.

Chaque collectif ne peut présenter qu'un seul projet

Le projet doit être réalisé entre avril 2019 et avril 2020

Les projets individuels peuvent être acceptés à titre exceptionnel et doivent être mis en oeuvre par un e coopérateurice.

Les projets ayant déjà reçu une aide de la Ciguë ne peuvent pas repostuler

#### 4. CALENDRIER

Les bases du concours seront publiés sur site de la Ciguë le 15 mai

Du 15 mai 2019 au 13 octobre 2019 : échéance pour déposer un dossier

Du 21 octobre au 27 octobre: votation populaire des membres de la coopérative

Du 28 octobre au 3 novembre 2019: Entretiens et décision.

 $\omega$ 



## 5. DOCUMENTS À FOURNIR

Les projets sont à présenter sous forme de demande écrite. Elle doit contenir les points suivants pour être prise en compte :

- Le nom du collectif et une brève description
- Le(s) nom(s) des ou de la personne(s) membre(s) de la Ciguë qui fait la demande
- Description résumée du projet (1 paragraphe) une perspective féministe et LGBTIQ+
- objectifs, bénéficiaires, durée...)
- Budget

Facultatif:

Autres pièces jugés nécessaires (portfolio...) - la culture populaire et non-marchande

site de la cigue.ch avant la date limite.

compte.

### 6. CRITÈRES

Des projets en lien et en cohérence avec au moins 2 critères suivants :

- la participation collective, l'autogestion et l'indépendance
- le tissu associatif, coopératif et communautaire
- lien avec l'économie sociale et solidaire
- le droit au logement et le droit à la ville
- Description complète du projet (Buts et l'antiracisme et la lutte pour les personnes migrantes et/ou en exil
  - l'écologie
  - la lutte contre toute forme de discrimination

  - la santé, le sport et l'éducation
- Tous ces documents devront être uploadés sur le la solidarité internationale et le droit à l'autodétermination des peuples
- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en la capacité d'autofinancement au-delà des fonds de la commission projets.

#### 7. CHOIX

Le choix des projets gagnants sera fait en 3 étapes:

Présélection des dossiers par la commission.

Votation orientative ouverte aux membres de la coopérative.

Entretiens et délibération.

# 8. LES MEMBRES DE LA COMMISSION

La commission projets se compose actuellement de 8 membres de la Ciguë dont 2 de l'équipe de travail.

Les membres de la commission ne peuvent faire partie d'aucun des projets.

Les décisions de la commission sont souveraines

et ne peuvent être remises en cause qu'en cas d'incohérence avec les principes de la coopérative.

# 9. FORMALITÉS

Les projets ayant obtenu une collaboration économique devront utiliser l'argent au plus tard 6 mois à partir de l'attribution.

Il faudra à présenter une mémoire à envoyer à projets@cigue.ch

Pour toute question, contactez projets@cigue.ch

# 10. RENONCEMENT

En cas de renoncement, veuillez vous adresser à cigue@unige.ch













DATE	Objet:
15 MAI 2019	Présentation et ouverture dépôt des dossiers
13 OCTOBRE 2019	Echéance pour déposer un dossier
21 OCTOBRE 2019	Début de la votation populaire des membres de la coopérative
27 OCTOBRE 2019	Fin de la votation populaire des membres de la coopérative.
28 OCTOBRE 2019	Début des entretiens de la commission
3 NOVEMBRE 2019	Fin des entretiens de la commission et décision.
3 MAI 2020	Délai d'utilisation de la collaboration économique et délai pour présenter une mémoire.

